

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

19-09-2024-17

Date de convocation le 05/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations 3
Votants : 15

Étaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPETRE et LETARGUA.

Était absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

Avaient donné pouvoir : M SALFERANQUE à M CLAVÉ
M HILLOOU à Mme DAUBAS
M LAMASOU à M LETARGUA

OBJET : SOLIDARITÉ DE LA COMMUNE SUITE AUX INTEMPÉRIES EN VALLÉE D'ASPE

Dans la nuit du 06 au 07 septembre 2024, le département a connu un épisode orageux de grande ampleur. L'épisode pluvieux a été d'une telle intensité que certaines communes du département et les communes de Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos en Vallée d'Aspe ont été durement touchées.

Les habitants, les acteurs associatifs, culturels et économiques de ces communes ont très fortement soufferts de ces conséquences climatiques dramatiques.

Considérant les dégâts matériels importants de ces sinistres pour les populations impactées, la commune de Mont souhaite accompagner les communes dans leur démarche de reconstruction et s'inscrire dans la démarche de solidarité initiée par l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter à minima un soutien financier à ces communes à hauteur de cinq mille euros.

Au regard de ces éléments, et après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

APPROUVE le versement d'une subvention de cinq mille euros à l'association des maires des Pyrénées atlantiques – Intempérie 2024 par solidarité envers les communes de Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos fortement sinistrées

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ


Marie Christine BAZIARD
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240919-19_09_2024_17-DE

